

UMIH publie un guide pour les dirigeants du secteur de l'hôtellerie-restauration :

« ANTICIPER & AGIR FACE AUX DIFFICULTES DE VOTRE ENTREPRISE »

L'Umih annonce la publication de son nouveau guide, intitulé « **ANTICIPER & AGIR FACE AUX DIFFICULTES DE VOTRE ENTREPRISE** ». Ce guide de bonnes pratiques a pour ambition d'accompagner les professionnels du secteur dans la détection précoce des signaux de défaillance et la mobilisation des dispositifs de prévention adaptés. Il aidera les chefs d'entreprise des hôtels, cafés, restaurants, établissements de nuit, traiteurs, ... à anticiper les difficultés et traverser les périodes de turbulence de leur établissement.

Face à un contexte économique complexe, où 23 entreprises du secteur de l'hôtellerie restauration se déclarent chaque jour en défaillance (source Banque de France), et où la restauration traditionnelle voit le nombre de ses défaillances augmenter de 21% au T2 2025 (source Altares), ce guide se présente comme un outil pour mieux anticiper les risques et les erreurs fréquentes.

Il détaille les thématiques clés à surveiller pour agir au bon moment concernant la trésorerie, les charges d'exploitation, la rentabilité. Il apporte des exemples de solutions concrètes et met en lumière l'importance d'appuis extérieurs, de la communication proactive et de l'autodiagnostic pour prévenir les crises majeures.

Par ailleurs, il informe sur les dispositifs publics et privés mobilisables en cas de difficultés financières : plans de règlement, restructuration des prêts garantis par l'État (PGE), médiation du crédit, aides sociales et accompagnement RH, entre autres et sur les interlocuteurs à contacter pour trouver des solutions.

*« La pérennité de nos établissements repose sur notre capacité collective à anticiper et agir rapidement face aux difficultés. Ce guide est un levier concret pour aider les chefs d'entreprise à traverser leurs difficultés et préparer l'avenir. Avec un message fort que leur adressent l'Umih nationale et toutes les Umih départementales : vous n'êtes pas seuls, vous pouvez compter sur nous », souligne **Thierry Marx**, Président confédéral de l'UMIH.*

L'UMIH promeut également la création d'un « **Permis d'entreprendre** », un dispositif de formation obligatoire pour les nouveaux créateurs et repreneurs, afin de renforcer leurs compétences en gestion et éviter les erreurs à l'origine des défaillances.

Le guide est disponible en téléchargement gratuit sur le site officiel de l'UMIH : « [Anticiper & Agir face aux difficultés de votre entreprise](#) ». Il vient compléter la collection Umih des « [Guide des bonnes pratiques](#) ».